

SCHEMA DIRECTEUR D'ACCESSIBILITE - AGENDA D'ACCESSIBILITE PROGRAMMEE DU RESEAU DE TRANSPORT PUBLIC

Version du 20/6/2018

TABLE DES MATIERES

1	PREAMBULE.....	4
	Les parties prenantes concernées par cet agenda	5
2	DESCRIPTION DU SERVICE, DU MATERIEL ROULANT ET DE L'INFRASTRUCTURE	7
2.1	Présentation du réseau.....	7
2.1.1	Carte des réseaux urbain et non urbain	8
2.1.2	Liste des lignes du réseau urbain	10
2.1.3	Réseau Non urbain.....	11
2.1.4	Service Handibus.....	11
2.1.5	Hierarchisation du réseau et lignes urbaines structurantes.....	12
2.2	Présentation du matériel roulant et de son accessibilité actuelle	12
2.2.1	Réseau urbain.....	12
2.2.2	Réseau non urbain	13
2.3	Présentation de l'infrastructure et de son état d'accessibilité.....	14
2.3.1	Les arrêts	14
2.3.2	Les pôles d'échanges	14
2.4	Evolutions attendues ou possibles dans les 3 ans à venir, avec impact potentiel sur l'Ad'AP	14
3	LISTE DES POINTS D'ARRETS A RENDRE ACCESSIBLES EN PRIORITE	15
3.1	Méthode de sélection des points d'arrêts prioritaires	15
3.2	Méthode de désignation d'un chef de file	16
3.3	Liste des points d'arrêts prioritaires.....	16
3.4	<i>Arrêts prioritaires desservis par le réseau urbain (à traiter en première période de 3 ans)</i>	16
3.5	<i>Arrêts prioritaires de transport non urbain (à traiter sur deux périodes de 3 ans)</i> 17	
3.6	Liste des points d'arrêts complémentaires.....	18
3.7	Synthèse	19
3.7.1	Nombre de points d'arrêts prioritaires par commune.....	19
4	IMPOSSIBILITES TECHNIQUES SUR LES POINTS D'ARRETS PRIORITAIRES	20
4.1	Définition des impossibilités techniques.....	20
4.1.1	L'impossibilité technique avérée (ITA)	20
4.1.2	L'impossibilité technique pour cause de coût manifestement disproportionné (CMD). 20	
4.2	Liste des points d'arrêts prioritaires concernés par une ITA ou un coût d'aménagement manifestement disproportionné	21
4.2.1	Sur le réseau urbain	21
4.3	Traitement des arrêts en impossibilité technique ou financière, service de substitution	22
5	MODALITES DE FORMATION DES PERSONNELS AU CONTACT DE PERSONNES A MOBILITE REDUITE ...	22
6	MESURES POUR L'INFORMATION ACCESSIBLE A TOUS + CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE	24
7	PROGRAMMATION DES TRAVAUX ET FINANCEMENTS MOBILISES	25
7.1	Programmation des travaux d'infrastructure.....	25

7.1.1	Stratégie de programmation et de financement des arrêts.....	25
7.1.2	Année 1	26
7.1.3	Année 2	28
7.1.4	Année 3	31
7.1.5	Seconde période	34
8	ENGAGEMENT DE L' AOM ET DES AUTRES PARTIES PRENANTES IMPLIQUEES (OU A DEFAUT DE L' AVIS DES DIFFERENTES COLLECTIVITES INTERESSEES)	36
8.1	Synthèse des coûts de mise en accessibilité par année et par partie prenante... 36	
8.1.1	<i>Pour l'infrastructure</i>	36
8.1.2	<i>Pour l'information et la formation</i>	37
8.1.3	<i>Pour le matériel roulant</i>	37
8.1.4	Synthèse totale des coûts engagés dans le cadre du Sd'AP	38
8.2	Démarches engagées pour recueillir l'engagement des parties prenantes.....	40
9	MODALITES DE SUIVI ET D'ACTUALISATION	41
9.1	Procédure de signalement concernant les obstacles à la libre circulation des personnes à mobilité réduite	41
9.1.1	Bilan annuel.....	42
9.1.2	Bilan en fin de première période	43
9.2	Modalités d'actualisation.....	43
	SIGNATURES DES PARTIES INTERESSEES	44
	ANNEXE 1 - CHARTE D'AMENAGEMENT DES POINTS D'ARRETS.....	45
	ANNEXE 2 - FICHES TECHNIQUES DES POINTS D'ARRETS FAISANT L'OBJET D'UNE DEMANDE DE DEROGATION.	46
	ANNEXE 3 - ETAT DES ENGAGEMENTS	49

1 PREAMBULE

La loi NOTRe a confié le titre d'Autorité Organisatrice de Mobilité (AOM) aux Communautés d'Agglomération.

L'AOM, ainsi dénommée par l'article 18 de la NOTRe, assure l'organisation du réseau de [transport urbain](#) sur son territoire. Son ressort territorial correspond au périmètre de l'intercommunalité qui exerce la compétence mobilité.

Carcassonne Agglo est depuis le 1er janvier 2017 composée de 82 communes formant un ensemble de plus de 110 000 habitants.

L'objet de ce rapport est de répondre à l'obligation réglementaire définie par l'ordonnance du 26 septembre 2014. Le présent Sd'AP tient aussi lieu de Schéma Directeur d'Accessibilité du réseau.

Le sommaire précédent précise le contenu du rapport chapitré pour faciliter le repérage des obligations listées par l'ordonnance, et notamment les annexes listant les outils de suivi ou autres documents constitués sous d'autres formats ne permettant pas leur insertion dans ce document.

Le Sd'AP est un outil d'aide aux autorités organisatrices de la mobilité pour la mise en accessibilité de leurs réseaux, que ce soit par la réalisation de travaux, la mise en place d'un service de transport de substitution, l'accompagnement et l'accueil des personnes à mobilité réduite, ou encore l'information aux voyageurs.

En sa qualité d'AOM, Carcassonne Agglo élabore l'Ad'AP et la programmation, elle Fournit la charte d'aménagement ainsi que l'étude avant-projet, elle finance les actions sur l'offre de transport, les outils d'information, la formation ; elle Crée et finance le transport de substitution. Enfin, elle réalise et finance les travaux sur la voirie communautaire.

Les parties prenantes concernées par cet agenda

La mise en accessibilité du réseau, pilotée par Carcassonne Agglo, nécessite la participation de l'ensemble des parties prenantes. À ce titre, l'Autorité Organisatrice de Mobilité désignée chef de file a organisé une concertation avec les différentes parties prenantes telles que les gestionnaires de voirie et des points d'arrêt, les représentants des usagers et des personnes en situation de handicap.

La Région et le Département n'ont pas été sollicités dans la mesure où aucun arrêt partagé n'a été identifié.

Partie prenante	Type	Remarque
Carcassonne Agglo	Autorité organisatrice, Gestionnaire de voirie communautaire	Chef de file
RTCA	Opérateur de transport	Financé par le chef de file
AIGUES-VIVES	Commune	Gest. Voirie
ALAIRAC	Commune	Gest. Voirie
ALZONNE	Commune	Gest. Voirie
ARZENS	Commune	Gest. Voirie
AZILLE	Commune	Gest. Voirie
BERRIAC	Commune	Gest. Voirie
CAPENDU	Commune	Gest. Voirie
CARCASSONNE	Commune	Gest. Voirie
CAUNES MINERVOIS	Commune	Gest. Voirie
CAUX ET SAUZENS	Commune	Gest. Voirie
CAVANAC	Commune	Gest. Voirie
CAZILHAC	Commune	Gest. Voirie
CONQUES SUR ORBIEL	Commune	Gest. Voirie
COUFFOULENS	Commune	Gest. Voirie
FONTIES D'AUDE	Commune	Gest. Voirie
LA REDORTE	Commune	Gest. Voirie
LAURE MINERVOIS	Commune	Gest. Voirie
LAVALETTE	Commune	Gest. Voirie
LEUC	Commune	Gest. Voirie
MONTLAUR	Commune	Gest. Voirie
MOUSSOULENS	Commune	Gest. Voirie
PALAJA	Commune	Gest. Voirie
PENNAUTIER	Commune	Gest. Voirie
PEPIEUX	Commune	Gest. Voirie
PEZENS	Commune	Gest. Voirie
PREIXAN	Commune	Gest. Voirie

PUICHERIC	Commune	Gest. Voirie
RIEUX MINERVOIS	Commune	Gest. Voirie
ROUFFIAC D'AUDE	Commune	Gest. Voirie
TRAUSSE	Commune	Gest. Voirie
TREBES	Commune	Gest. Voirie
VENTENAC CABARDES	Commune	Gest. Voirie
VILLALIER	Commune	Gest. Voirie
VILLEGLY	Commune	Gest. Voirie
VILLEMUSTAUSOU	Commune	Gest. Voirie
VILLENEUVE MINERVOIS	Commune	Gest. Voirie
VILLESEQUELANDE	Commune	Gest. Voirie
Associations membres de la commission intercommunale d'accessibilité	FNATH Carcassonne, APF Aude, APAJH Aude, Entrevues Audoises, AFDAIM...	Associations représentatives

Le présent schéma a été mis à jour en juin 2018 suite aux interrogations soulevées par la sous-commission départementale d'accessibilité, à une nouvelle visite de terrain de tous les arrêts en impossibilité technique avérée (en présence des associations représentant les personnes en situation de handicap) et aux évolutions récentes du réseau urbain ayant conduit à la suppression de plusieurs arrêts.

2 DESCRIPTION DU SERVICE, DU MATERIEL ROULANT ET DE L'INFRASTRUCTURE

2.1 Présentation du réseau

Le réseau de transport de CARCASSONNE AGGLO dessert une population de plus de 110.000 habitants répartis sur 82 communes du département.

Il est structuré en deux types d'offre :

- Une offre urbaine desservant les communes de Carcassonne, Trèbes, Pennautier, Palaja, Villemoustaussou, Villegailhenc, Cazilhac et Bériac
- Et une offre non urbaine desservant les autres communes vers Carcassonne.

Le réseau comporte 26 lignes pour différents types de desserte :

- 10 lignes urbaines (après la restructuration introduite au janvier 2018)
- 12 lignes non urbaines
- 1 ligne de desserte de l'aéroport
- Une navette « Petit train touristique »
- Un service de transport à la demande
- Un service TPMR « Handibus », dédié aux personnes à mobilité réduites

Ces lignes sont exploitées avec 45 bus urbains et 59 cars interurbains, et comportent 508 points d'arrêts, dont 279 arrêts pour le réseau de transport urbain et 229 pour le non urbain.

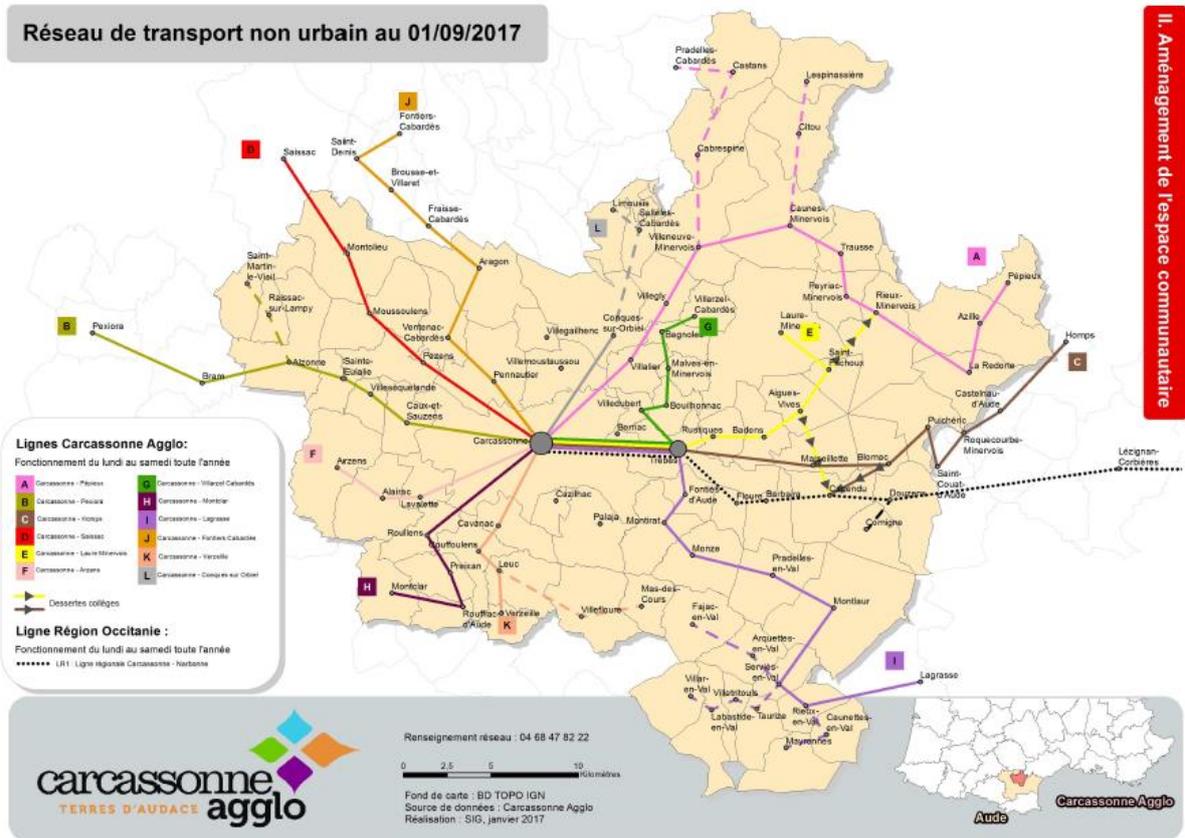
En 2016, la fréquentation du réseau était de 2 239 200 (en forte augmentation)

- URBAIN : 1 114 822 Km en 2016 pour environ 1 700 000 voyages
- INTERURBAIN : 697 825 Km en 2016 pour environ 500 000 voyages
- HANDIBUS : 37 927 Km / an en 2016 pour environ 1 700 voyages

Le réseau urbain est exploité en Régie (RTCA, statut EPIC). Le réseau non urbain fait l'objet de marchés publics depuis 2016 et jusqu'à 2020. Le budget global en 2016 représente 6,5 Millions d'Euros pour les deux réseaux en 2016, mais les voyages comme les budgets augmentent (le réseau non urbain n'était pas intégré au budget sur le premier semestre de 2016) : le budget 2017 de la RTCA est d'environ 8 M€.

2.1.1 Carte des réseaux urbain et non urbain

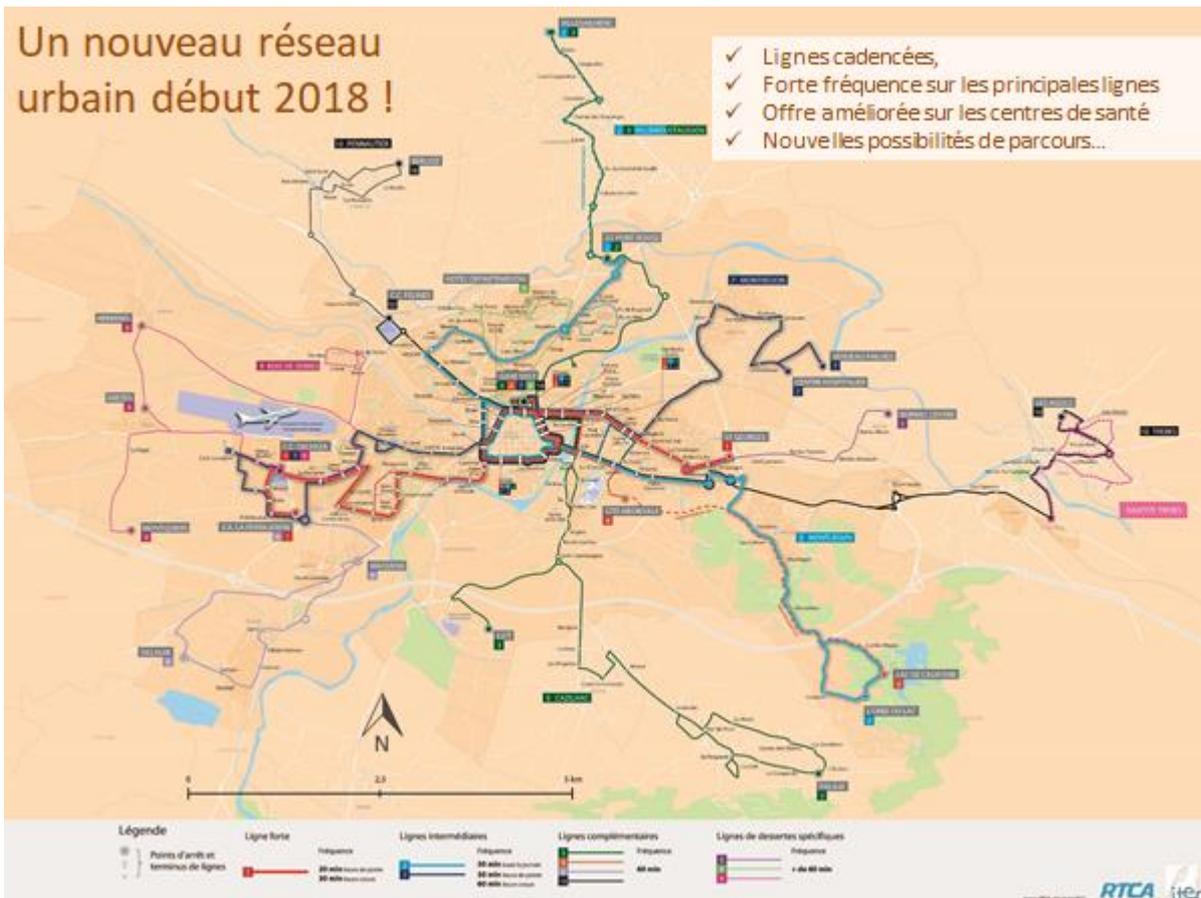
2.1.1.1 Réseau non urbain



2.1.1.2 Réseau urbain

Un nouveau réseau urbain début 2018 !

- ✓ Lignes cadencées,
- ✓ Forte fréquence sur les principales lignes
- ✓ Offre améliorée sur les centres de santé
- ✓ Nouvelles possibilités de parcours...



2.1.2 Liste des lignes du réseau urbain

Le réseau urbain présenté est le réseau qui sera mis en place en janvier 2018. Ce réseau est simplifié par rapport à l'ancien réseau, qui comptait 13 lignes. Il est conçu pour être plus facile à comprendre : les itinéraires sont plus simples, le nombre de branches est réduit, les horaires sont cadencés.

2.1.2.1 Lignes fortes et intermédiaires (réseau structurant)

Forte	Ligne 1	De 6h30 à 20h45	Toutes les 20 minutes en heures de pointe Toutes les 30 minutes de 6h30 à 20h30
Intermédiaires	Ligne 2	De 6h30 à 20h00	Toutes les 30 minutes en heures de pointe
	Ligne 7	De 6h45 à 20h15	En heures creuses, Ligne 2 : 30 minutes / Ligne 7 : 1 heure

2.1.2.2 Lignes complémentaires

- 3 : Villegailhenc – Villemoustaussou – Pont Rouge – Centre Ville – IUT ou Palaja
- 5 : Gare SNCF – Cité (et Lac en été)
- 10 : Trèbes (+navette) – Centre Ville – Félines – Pennautier
- 6 : Villalbe – Maquens – La Ferraudière (cor. L1)

- Un service **toutes les heures** de 6h30 à 19h30 ou 20h30
- Une **connexion possible** avec la ligne forte aux arrêts du tour de ville

2.1.2.3 Lignes de desserte spécifiques

- 8 : CD11 – Grazaillès – Gare SNCF – ~~Tour de ville~~
- 9 – Montquiers, Grèzes, Herminis, Bois de Serre – Ferraudière
- 5 – Berriac – Saint Georges

- Des services **aux moments les plus importants** de la journée (le matin, le midi, l'après midi et le début de soirée)
- Une **desserte de la zone d'activités** la plus proche, et une **connexion immédiate à la ligne forte, sans avoir à changer de véhicule pour l'accès au centre ville** et sans aucun temps d'attente.

Les lignes 5 et 9 sont exploitées avec le même matériel que la ligne forte et intermédiaires. L'utilisateur reste dans le bus pour prendre la correspondance avec la ligne 1

2.1.2.4 Autres lignes urbaines

La navette aéroport propose un service en correspondance avec chaque départ d'avion.

2.1.3 Réseau Non urbain

Ces lignes proposent une offre de 1 à 4 A/R/jour en moyenne en vacances scolaires, les autres services étant principalement conçus pour permettre aux élèves de se rendre dans les collèges et lycées du territoire.

Ces lignes proposent aussi des services déclenchés à la demande sur appel téléphonique, permettant de se rendre aux pôles de proximité.

LIGNE	DESTINATION
A	<i>Pépieux – Carcassonne</i>
B	<i>Pexiora – Carcassonne</i>
C	<i>Homps – Carcassonne</i>
D	<i>Saissac – Carcassonne</i>
E	<i>Laure Minervoix – Carcassonne</i>
F	<i>Arzens – Carcassonne</i>
G	<i>Villarzel – Carcassonne</i>
H	<i>Montclar – Carcassonne</i>
I	<i>Lagrasse – Carcassonne</i>
J	<i>Fonties Cabardes – Carcassonne</i>
K	<i>Verzeille – Carcassonne</i>
L	<i>Conques sur Orbiel – Carcassonne</i>

2.1.3.1 Autre ligne non urbaine

Le petit train touristique est une offre saisonnière et n'est donc pas considéré comme une ligne urbaine au sens de la réglementation.

2.1.4 Service Handibus

Le service Handibus propose un service adresse à adresse sur une plage horaire large. Ce service dessert l'ensemble du territoire de l'agglomération. Celui-ci est décrit dans la partie « Service de substitution ».

2.1.5 Hiérarchisation du réseau et lignes urbaines structurantes

Les lignes urbaines structurantes sont celles qui proposent plus de 20 Allers - retour un jour ouvrable de base. Il n'y a pas de site propre bus sur l'agglomération.

Il s'agit des lignes 1, 2 et 7.

L'aménagement de l'ensemble des arrêts de ces lignes est donc prioritaire.

2.2 Présentation du matériel roulant et de son accessibilité actuelle

2.2.1 Réseau urbain

La norme pour la mise en accessibilité du réseau urbain, pour les véhicules de 22 passagers est la suivante :

- 83% au 1/7/2017,
- 91% au 1/7/2018,
- 100% au 1/7/2019

Les véhicules non accessibles sont utilisés comme véhicules de réserve.

Ces véhicules seront retirés du parc en 2018 et 2019, dans le cadre du plan de renouvellement du matériel (3 nouveaux autobus chaque année)

	Réseau structurant	Ensemble du réseau urbain	Commentaire
% des véhicules équipés d'une rampe + place UFR	100%	88%	
% des véhicules équipés d'information visuelle intérieure	100%	100%	
% des véhicules équipés d'information visuelle extérieure	100%	100%	
% des véhicules équipés d'information auditive intérieure	100%	100%	
% des véhicules équipés d'information auditive extérieure	100%	100%	

2.2.2 Réseau non urbain

L'ensemble du réseau non urbain est exploité avec des autocars.

La norme pour la mise en accessibilité du réseau non urbain est la suivante :

- 22 passagers et + :
 - 68% au 1/7/2017
 - 84% au 1/7/2018
 - 100% au 1/7/2019

Le réseau non urbain, confié en marché public, ne respecte pour le moment pas cette norme en ce qui concerne l'accès en Fauteuil Roulant. L'organisation contractuelle de l'exploitation du réseau non urbain ne permet d'envisager une évolution notable qu'en 2020 (date de renouvellement des marchés)

Pour les autres types d'handicap, les véhicules sont entièrement accessibles (girouettes à l'avant à l'arrière en latéral, annonces visuelles et sonore issues du SAE à partir de la fin 2017, ...).

	Etat fin 2017
% des véhicules équipés d'une rampe + place UFR	27%
% des véhicules équipés d'information visuelle intérieure	100%
% des véhicules équipés d'information visuelle extérieure	100%
% des véhicules équipés d'information auditive	100%
% des véhicules équipés d'information auditive extérieure	100%

2.3 Présentation de l'infrastructure et de son état d'accessibilité

2.3.1 Les arrêts

Le réseau dessert au total 508 arrêts, dont 279 sur le réseau urbain et 229 desservis par le réseau non urbain.

A ce jour, 27 arrêts urbains (10%) et 14 arrêts non urbains (6%) ont fait l'objet d'une mise en accessibilité.

2.3.2 Les pôles d'échanges

Deux pôles d'échange ont été identifiés

- Les arrêts situés sur l'avenue de Varsovie, desservies uniquement par des lignes non urbaines, en autocar
- Les arrêts situés autour de la gare SNCF. Cette gare fait elle-même l'objet d'un projet de pôle d'échange dont l'horizon n'est pas clairement défini.

Les arrêts de ces pôles d'échanges font tous partie des arrêts prioritaires.

2.4 Evolutions attendues ou possibles dans les 3 ans à venir, avec impact potentiel sur l'Ad'AP

A ce jour, aucune évolution notable n'a été identifiée dans les 3 ans à venir (mis à part le nouveau réseau urbain en 2018, déjà pris en compte dans le présent document).

A plus long terme :

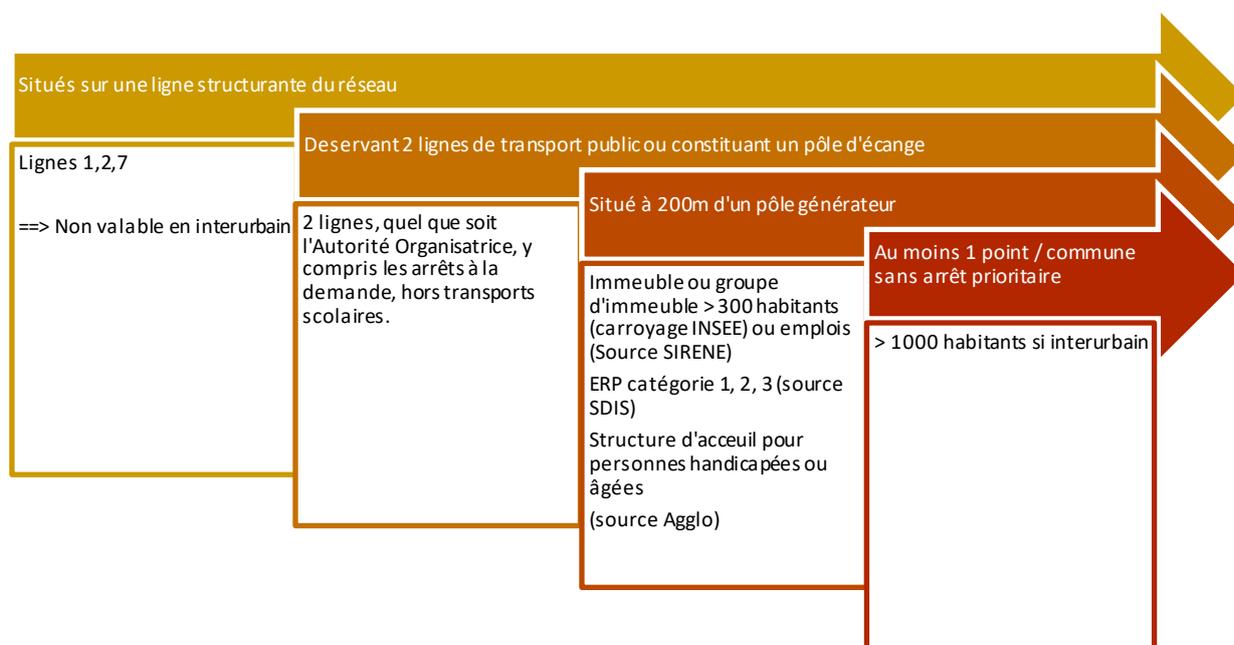
- L'agglomération prépare un Plan Global de Déplacements qui pourrait influencer l'offre de transport ou son contexte après 2020.
- La Région étudie un projet de pôle d'échange à la gare de Carcassonne dont l'horizon temporel n'est pas encore clairement défini.
- La nouvelle contractualisation du réseau non urbain permettra d'intégrer une exigence d'accessibilité complète des véhicules

3 LISTE DES POINTS D'ARRÊTS A RENDRE ACCESSIBLES EN PRIORITE

3.1 Méthode de sélection des points d'arrêts prioritaires

Note méthode de sélection est basée sur l'application de la réglementation. Nous procédons par étape :

1. Sélection de tous les arrêts situés sur une ligne structurante
2. Parmi les autres arrêts, sélection de tous les arrêts desservis par 2 lignes ou faisant partie d'un pôle d'échange
3. Parmi les autres arrêts, sélection de tous les arrêts situés à 200m d'un pôle générateur, via une analyse cartographique.
4. Parmi les autres arrêts, sélection d'au moins 1 arrêt par commune non desservie.



Conformément à l'article D.1112-14 du Code des transports, cette liste de points d'arrêts prioritaire a été présentée le 3/11/2015 aux associations représentatives suivantes :

- APF de l'Aude
- APAJH
- Association EVA

3.2 Méthode de désignation d'un chef de file

L'agglomération est Chef de File pour l'ensemble des arrêts qu'elle dessert.

Il n'y a pas d'arrêts communs avec les autres réseaux de transport.

3.3 Liste des points d'arrêts prioritaires

Sur un total de 508 points d'arrêts, 356 sont prioritaires pour la mise en accessibilité dont 254 desservis par le réseau urbain et 102 par le réseau non urbain. Ces arrêts prioritaires représentent 70% de l'ensemble des arrêts, et 91% des arrêts urbains.

Les modalités d'aménagement en fonction de chaque catégorie sont décrites dans la charte d'aménagement présentée en annexe.

3.4 Arrêts prioritaires desservis par le réseau urbain (à traiter en première période de 3 ans)

Commune	Arrêts
CARCASSONNE AGGLO	C.C Félines, C.C Salvaza (2), C.C St Georges (2), Centre de tri (2), Denis Papin (2), Gaspard Monge (2), Gaspard Monge Salvazza (2), Hauts de Félines, Henri Bouffet (2), Henri Mouton, Monet-St Georges (2), Niepce (2), Pointe Ferrand (2), Volta 2, Volta Ferraudières, Z A Pont Rouge (2), Z.A Féraudiere, ZI La Bouriette (2), Chemin de Maquens (2), Ecluse Pont Rouge (2), Lanolier
BERRIAC	BERRIACCENTRE
CARCASSONNE	4 chemins (2), A Marty (2), A. Guiraud, Achille Mir, Albignac, Allée des pins (2), Aqueduc (2), Auguste Comte (2), Barbes, Bois de Serres, Buffon, Camping Cité, Centaure, CFA (2), Charles Cros retour, Chénier, Cité Admin., Cité Médiévale (2), Clin. Montréal, Combes Migere, Conservatoire (2), Davilla, Domairon (2), Domec (2), Ecole Normale (2), Etoile, Fernandel (2), Fleming (2), Gambetta, Gare sncf (2), Grazaillies (2), Henri Fabre, Henri Gout, Hôtel du Département, Iéna, Ile, J. Brel, (2), Jardin de l'aude (2), Joliot Curie (2), Justice (2), La Caramagne (2), La Gravette, la madeleine (2), La MATTE, La Prade, La Reille (2), La Roseaie (2), La c de la Cava yère, Laennec (2), Lagal, Lapérinne, Le Dome, Le Méridien (2), Le Minervois, Le Régat, Le Viguiet (2), Leclerc (2), Léo La grange (2), Léon Blum (2), Les Castors (2), Les Collines, Les Jacobins, Les romarins (2), Lespinasse, L'Orée du Lac, LYCEE CHARLEMAGNE, Lycée Jules Fil (2), LYCEE PAUL SABATIER (2), Lycée Sabatier (2), M. Communes, Maison Handicap (2), Ma réchal Juin (2), Maupassant (2), Mélair, Mérimée, Merlane, Montlegun (2), Montredon, O.N.F (2), P.Estieu, Patte d'oie, Petite cote, Pic du Bugarach (2), Pierre Germain (2), Place Davilla, Pole Santé, Pompidou (2), Pont d'Artigues (2), Pont de la Paix, Pont Neuf (2), Pont Troué, Pont Vieux, Port du Canal/SNCF, Prats Mary (2), Provence (2), Rte Montréal, Rutebeif, Saint Saens retour, Soulié, St Gimer, St J.de Brucatel (2), St Jacques (2), St Michel (2), Stade Montlegun (2), Ste Marie (2), U.R.S.S.A.F, Valles "Ozanim » (2), Varsovie Canal, Verdeau Pailhes, Vignes Rouges, VILLALBE Benet, Villalbe Hameau
CAZILHAC	CENTRE COMMERCIAL, La Noria (2), Montjoie, MONTJOIE retour (Aménagé)
PALAJA	BARI DEL PONT, COMBA DELS MARTIRS, L'AMBRETA, le Briolet, LO GRILH, LO JACINTH, LO MORAL, LOS AMETLIERS
PENNAUTIER	BERLIOZ, BOULODROME, Cers, Joliot Curie, La Canarde, LES ECOLES retour (Aménagé), Mairie, MARCEL PAGNOL, MOULIN
TREBES	Anjou (2), CAVE COOPERATIVE, COLLEGE GASTON BONHEUR DE TREBES, DOJO (BD DU MINERVOIS), Gendarmerie, GENDARMERIE - ROUTE DE BEZIERS, L'AIGUILLE - ROUTE DE

Commune	Arrêts
	NARBONNE (2), Le Port du Canal, Les Auzils, LES CAPUCINS (2), Nid Trois, PASTEUR (Aménagé), Pic de Nore, Pierre Loti, Piscine-Camping (2), RD POINT JEAN MOULIN, ZA de l'Europe
VILLEGAILHENC	CAVE COOPERATIVE RETOUR (Aménagé)
VILLEMUSTAUSOU	AV DE GRAZAILLES (Aménagé), Av. G. de Gaulle (Aménagé), AYMARD, CABANE DE LAFON, LE LAVOIR (2, Aménagés), Saint Bernard (Aménagé)

3.5 Arrêts prioritaires de transport non urbain (à traiter sur deux périodes de 3 ans)

Commune	Arrêts
AIGUES VIVES	LA POMPE
ALAIRAC	CATUFE retour, L'AUZINA (2), MAIRIE, PATOT retour, QUAI D'APPORT retour
ALZONNE	GENDARMERIE (2, Aménagé), MAIRIE
ARZENS	BOULODROME
AZILLE	VILLAGE (2)
CAPENDU	Collège
CARCASSONNE	COLLEGE GRAZAILLES, EMILE ALAIN, VARSOVIE Parking
CAUNES MINERVOIS	J. SICARD - TETE DE CHEVAL, LE FAUBOURG (2), LE ROC (2), PHARMACIE (2)
CAUX ET SAUZENS	LES BOSQUETS, LES ECOLES
CAVANAC	CAVE COOPERATIVE, CHEMIN D'AUDE (2), ST PIERRE (2)
CONQUES SUR ORBIEL	ROUTE DE VILLALIER / LA VERNEDE, LE CABANIAL, PISCINE
COUFFOLENS	PONT DE 4 METRES
FONTIES D'AUDE	RESIDENCE LEPIGNE, SORTIE VILLAGE
LA REDORTE	L'HOSPITAL (2), PLACE LIABOT (2, Aménagés)
LAURE MINERVOIS	RAVELIN
LAVALETTE	BARTHES PARADIS (2), LE VILLAGE (2), ROUTE DE LA MALEPERE (2)
LEUC	ECOLE, ECOLE retour, MAIRIE, STADE
MONTLAUR	MAIRIE
MOUSSOULENS	L'OREE DU CABARDES
PENNAUTIER	LA BUTE (2, Aménagés), LES ECOLES (Aménagé), LES PARADIS, STADE 2 (2)
PEPIEUX	CHATEAU D'EAU (2), MAIRIE (2)
PEYRIAC MINERVOIS	ECOLE (2, Aménagé),
PEZENS	LOTISSEMENT, MAIRIE (2), VAL DE ROUNEL
PREIXAN	BAS DU VILLAGE (2), FOYER (2)
PUICHERIC	LES PINS (2), PLACE CAMBRIELS (2)
RIEUX MINERVOIS	CABINET MEDICAL (2), COLLEGE PIERE & MARIE CURIE RIEUX, EGLANTINE (2)
ROUFFIAC D'AUDE	CIMETIERE
TRAUSSE	RUE DE LA GARE
TREBES	LES FLORALIES (Aménagé), LES FLORALIES - RTE MINERVOIS (Aménagé)
VENTENAC CABARDES	STADE
VILLALIER	CABAGNOL, VILLAGE - MAIRIE (2)
VILLEGAILHENC	COUMBELO (2, Aménagé)
VILLEGLY	LE CLOS (2, Aménagé), LE MONUMENT (2), VILLAGE (2)
VILLEMUSTAUSOU	CIMETIERE
VILLENEUVE MINERVOIS	ECLUSE
VILLESEQUELANDE	LE BARRI - VIEUX CIMETIERE, LE VINARIUM

3.6 Liste des points d'arrêts complémentaires

L'Autorité Organisatrice de Mobilité n'a pas ajouté de points d'arrêts complémentaires à la liste de points d'arrêts prioritaires

3.7 Synthèse

3.7.1 Nombre de points d'arrêts prioritaires par commune

	Prioritaire Non urbain	Prioritaire Urbain	Total
CARCASSONNE AGGLO		35	35
AIGUES-VIVES	1		1
ALAIRAC	6		6
ALZONNE	3		3
ARZENS	1		1
AZILLE	2		2
BERRIAC		1	1
CAPENDU	1		1
CARCASSONNE	3	168	171
CAUNES MINERVOIS	7		7
CAUX ET SAUZENS	2		2
CAVANAC	5		5
CAZILHAC		5	5
CONQUES SUR ORBIEL	3		3
COUFFOULENS	1		1
FONTIES D'AUDE	2		2
LA REDORTE	4		4
LAURE MINERVOIS	1		1
LAVALETTE	6		6
LEUC	4		4
MONTLAUR	1		1
MOUSSOULENS	1		1
PALAJA		8	8
PENNAUTIER	5	9	14
PEPIEUX	4		4
PEYRIAC MINERVOIS	2		2
PEZENS	4		4
PREIXAN	4		4
PUICHERIC	4		4
RIEUX MINERVOIS	5		5
ROUFFIAC D'AUDE	1		1
TRAUSSE	1		1
TREBES	2	23	25
VENTENAC CABARDES	1		1
VILLALIER	3		3
VILLEGAILHENC	2	1	3
VILLEGLY	6		6
VILLEMUSTAUSOU	1	7	8
VILLENEUVE MINERVOIS	1		1
VILLESEQUELANDE	2		2
Total général	102	254	356

4 IMPOSSIBILITES TECHNIQUES SUR LES POINTS D'ARRETS PRIORITAIRES

4.1 Définition des impossibilités techniques

4.1.1 L'impossibilité technique avérée (ITA)

L'impossibilité technique avérée est définie par le décret du 4 novembre 2014 et inscrit dans le code des transports à l'article D1112-15 qui définit un point d'arrêt en impossibilité technique avérée dès qu'il répond à l'un des 2 critères suivants :

- Lorsque la voirie qui supporte le point d'arrêt présente une pente supérieure à 5%
- Ou que l'emprise de ce point d'arrêt est trop étroite pour permettre le respect de la distance minimale de 1,50 m prévue pour le retournement de la personne en fauteuil roulant sur le point d'arrêt une fois la rampe déployée,

Et lorsque aucune autre solution technique, tel le déplacement du point d'arrêt, ne permettrait sa mise en accessibilité sans nuire à la sécurité des usagers.

Pour les véhicules exploités sur le réseau, la rampe déployée consomme 1m. L'emprise minimum nécessaire retenu dans le cadre de l'analyse des ITA potentielles est donc de 2,5m.

4.1.2 L'impossibilité technique pour cause de coût manifestement disproportionné (CMD).

Nous avons élaboré une charte d'aménagement des points d'arrêts, tenant compte de leur contexte, de leur ergonomie intrinsèque et du matériel affecté. Pour chaque catégorie, une fourchette de prix d'intervention a été estimée.

Coûts moyens en K€ par emplacement de véhicule (base = charte d'aménagement)	Urbain	Hameau	Rase campagne
Situation normale	5 à 10	5 à 10	15 à 20
Forte pression en stationnement	10 à 15	-	-
Régulation / Forte fréquentation	15 à 20	15 à 20	15 à 20
Contexte sécuritaire (70/50 km/h)	-	5 à 10	5 à 10

Nous considérons qu'un coût d'aménagement est manifestement disproportionné lorsqu'il dépasse 30 000 € par emplacement de véhicule, acquisition foncière et dépassement de réseaux compris.

Conformément à ce que nous estimons être l'esprit de la loi, la fréquentation ou le niveau de desserte des arrêts n'intervient pas dans la définition de l'impossibilité technique ou financière.

Cette méthode de définition du coût manifestement disproportionné a été présentée aux associations représentatives le 3/11/2015 et a été validée.

4.2 Liste des points d'arrêts prioritaires concernés par une ITA ou un coût d'aménagement manifestement disproportionné

4.2.1 Sur le réseau urbain

Au total, 25 arrêts urbains ont été décelés en ITA sur les 356 arrêts prioritaires et font l'objet d'une demande de dérogation.

Chacun de ces points d'arrêts est décrit dans une fiche de demande de dérogation fournie en annexe.

Commune	Arrêts (motif principal ITA)
CARCASSONNE	4 chemins (emprise), Guiraud (Emprise), Aqueduc (2, emprise), Auguste Comte (Emprise), Buffon (Emprise), Centre de tri (Emprise), Cité Médiévale (Pente et Emprise), Gaspard Monge (Emprise), Henri Fabre (Emprise), La Gravette (Emprise), la Matte (Emprise), Lac de la Cavayère (Pente), Lagal (Emprise), Les Castors Retour (Emprise), les Collines (Emprise), Pic du Bugarach (Emprise), Pont d'Artigues (Emprise), Pont d'Artigues Retour (Emprise), Saint Jacques (Pente), Volta Ferraudières (Emprise)
CAZILHAC	Montjoie (Pente)
PENNAUTIER	Berlioz (Emprise), La Cannarde (Pente),
TREBES	Cave Coopérative (Emprise)

Au fur et à mesure de l'avancement des études en vue des travaux, d'autres points d'arrêts pourraient faire l'objet d'une demande ultérieure de dérogation, notamment pour les arrêts non urbains qui n'ont pas encore pu faire l'objet d'un audit de recherche d'ITA. Cependant, l'agglomération considère que dans ces éventuels arrêts desservis en zone non urbaine feront probablement l'objet d'un déplacement.

4.3 Traitement des arrêts en impossibilité technique ou financière, service de substitution

Les arrêts en ITA seront mis en accessibilité pour l'ensemble des handicaps hors handicap moteur.

Le service de substitution « handibus TPMR » déjà actif sur l'ensemble des communes du territoire connaîtra une extension de son amplitude (actuellement 8h-20h) dans les 18 mois suivant l'approbation de l'Ad'AP, afin qu'il soit aligné au plus près de l'amplitude du réseau tout publics.

Cette augmentation de l'amplitude horaire du service TPMR sera accompagné d'une révision de la procédure d'inscription afin d'inscrire une étape de validation par une commission d'accessibilité incluant les représentants des associations et du corps médical.

Cette évolution de procédure a pour but

- De s'assurer qu'aucun dossier issu d'une personne nécessitant réellement une substitution n'est écarté
- De limiter les éventuelles inscriptions abusives en s'assurant de la réelle disponibilité du service pour les personnes en situation de handicap.

5 MODALITES DE FORMATION DES PERSONNELS AU CONTACT DE PERSONNES A MOBILITE REDUITE

Sur le réseau urbain, l'ensemble des conducteurs a été formé en novembre 2013, via une formation interne (théorique le matin et travail de terrain l'après-midi).

Depuis 2016, la demande de formation obligatoire quinquennale FIMO pour les conducteurs a été adaptée à la demande de la RTCA pour intégrer une demi-journée de sensibilisation au handicap. Environ 40 conducteurs ont été ainsi formés en 2 ans.

Tous les nouveaux conducteurs suivent donc cette formation, puis la reprennent tous les 5 ans

Par ailleurs, 3 nouveaux conducteurs affectés sur le service Handibus ont été formés en 2017.

Sur le réseau non urbain, le cahier des charges du réseau renouvelé en septembre 2016 mentionne une obligation de formation au handicap pour l'ensemble du personnel de conduite. Cette obligation se traduira par l'introduction d'une demi-journée de sensibilisation au handicap dans le cadre de la FIMO, comme pour le réseau urbain.

Bénéficiaires de la formation	Nbre pers.	Intitulé Formation	Durée (jours)	Coût (K€) ¹	Echéance
Conducteurs et agents d'accueil du réseau urbain	50	Sensibilisation à la prise en charge du handicap (ou rappel)	0,5	2500€	2018
Conducteurs et agents d'accueil du réseau non urbain	50	Sensibilisation à la prise en charge du handicap	0,5	2500€	2018

Ce plan de formation sera financé dans le cadre du plan de formation de la Régie ou des exploitants.

¹ Coût au prorata temporis de la formation FIMO

6 MESURES POUR L'INFORMATION ACCESSIBLE A TOUS + CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE

Le réseau est très impliqué dans l'amélioration de l'information aux usagers, disposant d'un SAEIV sur les lignes urbaines depuis 2014. Le SAEIV permet de fournir des annonces visuelles et sonores sur l'ensemble des lignes urbaines, mais aussi dès aujourd'hui d'accéder aux horaires en temps réels.

Actions réalisées depuis 2015	
2015	Info dynamique à bord des autobus
2016	Information dynamique sur le Dôme, Gambetta et Chénier Non urbain : cartes plus lisibles, girouettes et info latérale autocars, ...
2017	Refonte site web + application smartphone « RTCA » : - Horaires et prochains passages aux arrêts en temps réel - Info perturbation sur l'application - Achat titres de transport en ligne Info SMS Sur l'interurbain

Année	Action programmée dans le cadre du Sd'AP	Montant
2018	Refonte signalétique Arrêts Urbains	(marché équipement)
2018	Nouveau réseau urbain : Amélioration lisibilité et compréhension des lignes, des horaires, Plan de quartier sur les arrêts principaux	(budget transport)
2018	Mention des arrêts accessibles sur les cartes, sur le site web et dans l'application	3 000 €
2018	Info temps réel sur l'application smartphone pour le réseau non urbain	3 000 €
	TOTAL (hors coûts déjà répartis)	6 000€

L'objectif du réseau est de proposer une information 100% accessible à la fin de l'année 2018.

7 PROGRAMMATION DES TRAVAUX ET FINANCEMENTS MOBILISES

7.1 Programmation des travaux d'infrastructure

Le présent programme décrit les années d'engagement de travaux pour chaque arrêt prioritaire ou complémentaire. La durée moyenne prévue pour les travaux de mise en accessibilité des arrêts est de 3 semaines.

7.1.1 Stratégie de programmation et de financement des arrêts

La stratégie de programmation a d'abord été fixée en fonction du nombre de critères justifiant l'éligibilité des arrêts au titre d'arrêt prioritaire.

Les gestionnaires de voirie ont ensuite été consultés pour adapter cette programmation, dans le cadre des limites imposées par la réglementation en prenant notamment en compte les opportunités d'intervention sur voirie et les problématiques budgétaires.

Les règles de co-financement suivantes sont appliquées pour l'aménagement des arrêts :

- Le coût de l'équipement de l'arrêt (poteau d'arrêt et signalétique d'information aux voyageurs) est assumé par l'Autorité Organisatrice de Mobilité. Cette intervention, démarrée en 2017 sera finalisée en 2018, pour un coût global d'investissement de 150 K€.
- Le reste du coût d'aménagement est assumé par le gestionnaire de voirie.

L'estimation financière par arrêt est considérée comme une fourchette haute. Il est possible pour les gestionnaires de voirie de réduire ce coût si la mise en accessibilité est conduite dans le cadre d'aménagements de la voirie environnante. Des financements complémentaires pourront être sollicités par les gestionnaires de voirie, par exemple dans le cadre de projet NPRU, ou de cofinancement des aménagements sur routes départementales.

7.1.2 Année 1

Code	Nom de l'arrêt	Financier (hors poteau)	Statut	Total
5	ALAIRAC - L' AUZINA	ALAIRAC	Prioritaire Non urbain	7500
6	ALAIRAC - L' AUZINA retour	ALAIRAC	Prioritaire Non urbain	7500
51	CARCASSONNE - Centre de tri	AGGLO	Prioritaire Urbain	6025
53	CARCASSONNE - Les romarins	CARCASSONNE	Prioritaire Urbain	7225
54	CARCASSONNE - Les romarins retour	CARCASSONNE	Prioritaire Urbain	7425
55	CARCASSONNE - CFA	CARCASSONNE	Prioritaire Urbain	8325
56	CARCASSONNE - CFA retour	CARCASSONNE	Prioritaire Urbain	7325
60	CARCASSONNE - Maupassant retour	CARCASSONNE	Prioritaire Urbain	1950
61	CARCASSONNE - Allée des pins	CARCASSONNE	Prioritaire Urbain	7225
62	CARCASSONNE - Allée des pins retour	CARCASSONNE	Prioritaire Urbain	1850
63	CARCASSONNE - St Jacques	CARCASSONNE	Prioritaire Urbain	7500
66	CARCASSONNE - Justice retour	CARCASSONNE	Prioritaire Urbain	7025
68	CARCASSONNE - 4 chemins retour	CARCASSONNE	Prioritaire Urbain	7225
70	CARCASSONNE - Les Jacobins	CARCASSONNE	Prioritaire Urbain	1250
79	CARCASSONNE - Joliot Curie	CARCASSONNE	Prioritaire Urbain	2300
80	CARCASSONNE - Joliot Curie retour	CARCASSONNE	Prioritaire Urbain	6475
83	CARCASSONNE - Maréchal Juin	CARCASSONNE	Prioritaire Urbain	2200
85	CARCASSONNE - La Caramagne	CARCASSONNE	Prioritaire Urbain	7225
86	CARCASSONNE - La Caramagne retour	CARCASSONNE	Prioritaire Urbain	1200
103	CARCASSONNE - Chénier	CARCASSONNE	Prioritaire Urbain	7325
112	CARCASSONNE - J. Brel	CARCASSONNE	Prioritaire Urbain	7675
113	CARCASSONNE - J. Brel retour	CARCASSONNE	Prioritaire Urbain	8675
114	CARCASSONNE - Laennec	CARCASSONNE	Prioritaire Urbain	7225
115	CARCASSONNE - Laennec retour	CARCASSONNE	Prioritaire Urbain	7225
116	CARCASSONNE - Fernandel	CARCASSONNE	Prioritaire Urbain	7225
117	CARCASSONNE - Fernandel retour	CARCASSONNE	Prioritaire Urbain	7775
126	CARCASSONNE - La Reille	CARCASSONNE	Prioritaire Urbain	8375
127	CARCASSONNE - La Reille retour	CARCASSONNE	Prioritaire Urbain	1650
134	CARCASSONNE - Le Méridien	CARCASSONNE	Prioritaire Urbain	1650
135	CARCASSONNE - Le Méridien retour	CARCASSONNE	Prioritaire Urbain	4950
140	CARCASSONNE - Etoile	CARCASSONNE	Prioritaire Urbain	7675
144	CARCASSONNE - Provence	CARCASSONNE	Prioritaire Urbain	7225
145	CARCASSONNE - Provence retour	CARCASSONNE	Prioritaire Urbain	8225
147	CARCASSONNE - Auguste Comte retour	CARCASSONNE	Prioritaire Urbain	7500
152	CARCASSONNE - Achille Mir	CARCASSONNE	Prioritaire Urbain	6025

Code	Nom de l'arrêt	Financier (hors poteau)	Statut	Total
155	CARCASSONNE - U.R.S.S.A.F	CARCASSONNE	Prioritaire Urbain	2850
159	CARCASSONNE - St J.de Brucatel	CARCASSONNE	Prioritaire Urbain	7225
168	CARCASSONNE - Albignac	CARCASSONNE	Prioritaire Urbain	7025
235	CARCASSONNE - Ecole Normale	CARCASSONNE	Prioritaire Urbain	8125
236	CARCASSONNE - Ecole Normale retour	CARCASSONNE	Prioritaire Urbain	1650
252	CARCASSONNE - Cimetiere	CARCASSONNE	Prioritaire Urbain	11725
253	CARCASSONNE - Centaure	CARCASSONNE	Prioritaire Urbain	11725
254	CARCASSONNE - A Marty	CARCASSONNE	Prioritaire Urbain	7500
255	CARCASSONNE - A Marty retour	CARCASSONNE	Prioritaire Urbain	7025
285	CARCASSONNE - P.Estieu	CARCASSONNE	Prioritaire Urbain	2650
378	FONTIES D'AUDE - SORTIE VILLAGE	FONTIES D'AUDE	Prioritaire Non Urbain	7500
440	PALAJA - L'AMBRETTA	PALAJA	Prioritaire Urbain	7500
442	PALAJA - BARI DEL PONT	PALAJA	Prioritaire Urbain	7500
443	PALAJA - LO GRILH	PALAJA	Prioritaire Urbain	7500
445	PALAJA - LO JACINTH	PALAJA	Prioritaire Urbain	7500
627	VILLEMUSTAUSOU - CABANE DE LAFON	VILLEMUSTAUSOU	Prioritaire Urbain	7500
673	CARCASSONNE - Henri Bouffet_retour	AGGLO	Prioritaire Urbain	7500
674	CARCASSONNE - Henri Bouffet	AGGLO	Prioritaire Urbain	7500
800	Lanolier	AGGLO	Prioritaire Urbain	7500
802	Chemin de Maquens	AGGLO	Prioritaire Urbain	7500
803	Chemin de Maquens Retour	AGGLO	Prioritaire Urbain	7500
804	Pointe Ferrand Retour	AGGLO	Prioritaire Urbain	7500
805	Ecluse Pont Rouge	AGGLO	Prioritaire Urbain	7500
806	Ecluse Pont Rouge Retour	AGGLO	Prioritaire Urbain	7500

Total Année 1

383 650

7.1.3 Année 2

Code	Nom de l'arrêt	Financier (hors poteau)	Statut	Total
49	CARCASSONNE - Niepce	AGGLO	Prioritaire Urbain	8225
50	CARCASSONNE - Niepce retour	AGGLO	Prioritaire Urbain	2200
65	CARCASSONNE - Justice	CARCASSONNE	Prioritaire Urbain	7225
74	CARCASSONNE - Le Minervois	CARCASSONNE	Prioritaire Urbain	2400
75	CARCASSONNE - Pierre Germain	CARCASSONNE	Prioritaire Urbain	4050
76	CARCASSONNE - Pierre Germain retour	CARCASSONNE	Prioritaire Urbain	4950
77	CARCASSONNE - Domec	CARCASSONNE	Prioritaire Urbain	2300
78	CARCASSONNE - Domec retour	CARCASSONNE	Prioritaire Urbain	10775
93	CARCASSONNE - Montlegun	CARCASSONNE	Prioritaire Urbain	7225
94	CARCASSONNE - Montlegun retour	CARCASSONNE	Prioritaire Urbain	1200
96	CARCASSONNE - Stade Montlegun	CARCASSONNE	Prioritaire Urbain	6025
98	CARCASSONNE - Combes Migere	CARCASSONNE	Prioritaire Urbain	11725
100	CARCASSONNE - L'Orée du Lac	CARCASSONNE	Prioritaire Urbain	7575
105	CARCASSONNE - Lespinasse	CARCASSONNE	Prioritaire Urbain	6225
118	CARCASSONNE - Grazaillies	CARCASSONNE	Prioritaire Urbain	7675
119	CARCASSONNE - Grazaillies retour	CARCASSONNE	Prioritaire Urbain	6025
122	CARCASSONNE - Léon Blum	CARCASSONNE	Prioritaire Urbain	2400
123	CARCASSONNE - Léon Blum retour	CARCASSONNE	Prioritaire Urbain	2200
128	CARCASSONNE - Fleming	CARCASSONNE	Prioritaire Urbain	8225
130	CARCASSONNE - Les Castors	CARCASSONNE	Prioritaire Urbain	7025
132	CARCASSONNE - St Michel	CARCASSONNE	Prioritaire Urbain	7025
133	CARCASSONNE - St Michel retour	CARCASSONNE	Prioritaire Urbain	7225
136	CARCASSONNE - Domairon	CARCASSONNE	Prioritaire Urbain	6025
137	CARCASSONNE - Domairon retour	CARCASSONNE	Prioritaire Urbain	7225
151	CARCASSONNE - Cité Médiévale retour	CARCASSONNE	Prioritaire Urbain	100
161	CARCASSONNE - C.C Félines	AGGLO	Prioritaire Urbain	4400
162	CARCASSONNE - Pompidou	CARCASSONNE	Prioritaire Urbain	7225
163	CARCASSONNE - Pompidou retour	CARCASSONNE	Prioritaire Urbain	7225
177	CARCASSONNE - La Prade	CARCASSONNE	Prioritaire Urbain	11825
185	CARCASSONNE - Ile	CARCASSONNE	Prioritaire Urbain	7775
198	CARCASSONNE - Montredon	CARCASSONNE	Prioritaire Urbain	1350
199	CARCASSONNE - Pont Neuf	CARCASSONNE	Prioritaire Urbain	6125
200	CARCASSONNE - Pont Neuf retour	CARCASSONNE	Prioritaire Urbain	2500
204	CARCASSONNE - Conservatoire	CARCASSONNE	Prioritaire Urbain	1950

Code	Nom de l'arrêt	Financier (hors poteau)	Statut	Total
205	CARCASSONNE - Conservatoire retour	CARCASSONNE	Prioritaire Urbain	1950
206	CARCASSONNE - Pont Vieux	CARCASSONNE	Prioritaire Urbain	7675
207	CARCASSONNE - Cité Admin.	CARCASSONNE	Prioritaire Urbain	6475
208	CARCASSONNE - Z.A Féraudiere	AGGLO	Prioritaire Urbain	1750
211	CARCASSONNE - Léo Lagrange	CARCASSONNE	Prioritaire Urbain	7025
212	CARCASSONNE - Léo Lagrange retour	CARCASSONNE	Prioritaire Urbain	7675
218	CARCASSONNE - Jardin de l'aude retour	CARCASSONNE	Prioritaire Urbain	3050
231	CARCASSONNE - La Roseraie	CARCASSONNE	Prioritaire Urbain	6575
232	CARCASSONNE - La Roseraie retour	CARCASSONNE	Prioritaire Urbain	6575
233	CARCASSONNE - Leclerc	CARCASSONNE	Prioritaire Urbain	6575
234	CARCASSONNE - Leclerc retour	CARCASSONNE	Prioritaire Urbain	8775
237	CARCASSONNE - Valles "Ozanam	CARCASSONNE	Prioritaire Urbain	7500
238	CARCASSONNE - Valles "Ozanam retour	CARCASSONNE	Prioritaire Urbain	7500
248	CARCASSONNE - Gaspard Monge	AGGLO	Prioritaire Urbain	7500
249	CARCASSONNE - Henri Mouton	AGGLO	Prioritaire Urbain	7500
257	CARCASSONNE - O.N.F	CARCASSONNE	Prioritaire Urbain	3050
258	CARCASSONNE - O.N.F retour	CARCASSONNE	Prioritaire Urbain	7325
263	CARCASSONNE - Hauts de Félines	AGGLO	Prioritaire Urbain	2050
264	CARCASSONNE - Pointe Ferrand	AGGLO	Prioritaire Urbain	3600
266	CARCASSONNE - Davilla	CARCASSONNE	Prioritaire Urbain	11525
267	CARCASSONNE - Vignes Rouges	CARCASSONNE	Prioritaire Urbain	1650
274	CARCASSONNE - Z A Pont Rouge	AGGLO	Prioritaire Urbain	750
275	CARCASSONNE - Z A Pont Rouge retour	AGGLO	Prioritaire Urbain	14375
277	CARCASSONNE - Charles cros retour	CARCASSONNE	Prioritaire Urbain	7500
302	CARCASSONNE - Port du Canal/SNCF	CARCASSONNE	Prioritaire Urbain	7500
315	CARCASSONNE - LYCEE CHARLEMAGNE	CARCASSONNE	Prioritaire Urbain	7500
320	CARCASSONNE - LYCEE PAUL SABATIER retour	CARCASSONNE	Prioritaire Urbain	1200
345	CAVANAC - ST PIERRE	CAVANAC	Prioritaire Non urbain	7500
346	CAVANAC - ST PIERRE retour	CAVANAC	Prioritaire Non urbain	7500
361	CAZILHAC - CENTRE COMMERCIAL	CAZILHAC	Prioritaire Urbain	7000
398	LAVALETTE - BARTHES PARADIS	LAVALETTE	Prioritaire Non urbain	7500
399	LAVALETTE - BARTHES PARADIS retour	LAVALETTE	Prioritaire Non urbain	7500
412	LEUC - ECOLE	LEUC	Prioritaire Non urbain	7500
413	LEUC - ECOLE retour	LEUC	Prioritaire Non urbain	7500
435	PALAJA - lo Briolet	PALAJA	Prioritaire Urbain	7500
446	PALAJA - COMBA DELS MARTIRS	PALAJA	Prioritaire Urbain	7500

Code	Nom de l'arrêt	Financier (hors poteau)	Statut	Total
448	PALAJA - LO MORAL	PALAJA	Prioritaire Urbain	7500
449	PALAJA - LOS AMETLIERS	PALAJA	Prioritaire Urbain	7500
451	PENNAUTIER - Mairie	PENNAUTIER	Prioritaire Urbain	7500
456	PENNAUTIER - Joliot Curie	PENNAUTIER	Prioritaire Urbain	7500
499	PEZENS - MAIRIE	PEZENS	Prioritaire Non urbain	7500
508	PREIXAN - FOYER	PREIXAN	Prioritaire Non urbain	7500
509	PREIXAN - FOYER (retour)	PREIXAN	Prioritaire Non urbain	7500
556	TREBES - Café de l'aude	TREBES	Prioritaire Urbain	7500
566	TREBES - L'AIGUILLE - ROUTE DE NARBONNE	TREBES	Prioritaire Urbain	7500
567	TREBES - L'AIGUILLE - ROUTE DE NARBONNE retour	TREBES	Prioritaire Urbain	7500
574	TREBES - Café de l'Aude	TREBES	Prioritaire Urbain	7500
Total Année 2				505250

7.1.4 Année 3

Code	Nom de l'arrêt	Financier (hors poteau)	Statut	Total
39	BERRIAC - BERRIAC CENTRE	BERRIAC	Prioritaire Urbain	7500
57	CARCASSONNE - Le viguier	CARCASSONNE	Prioritaire Urbain	7225
58	CARCASSONNE - Le viguier retour	CARCASSONNE	Prioritaire Urbain	9775
59	CARCASSONNE - Maupassant	CARCASSONNE	Prioritaire Urbain	7225
69	CARCASSONNE - Barbes	CARCASSONNE	Prioritaire Urbain	2050
72	CARCASSONNE - Gambetta	CARCASSONNE	Prioritaire Urbain	1100
81	CARCASSONNE - Lycée Jules Fil	CARCASSONNE	Prioritaire Urbain	450
82	CARCASSONNE - Lycée Jules Fil retour	CARCASSONNE	Prioritaire Urbain	2200
84	CARCASSONNE - Maréchal Juin retour	CARCASSONNE	Prioritaire Urbain	2200
87	CARCASSONNE - C.C St Georges	AGGLO	Prioritaire Urbain	7225
88	CARCASSONNE - C.C St Georges retour	AGGLO	Prioritaire Urbain	2650
97	CARCASSONNE - Stade Montlegun retour	CARCASSONNE	Prioritaire Urbain	6025
104	CARCASSONNE - Varsovie Canal	CARCASSONNE	Prioritaire Urbain	7500
108	CARCASSONNE - St J.de Brucatel	CARCASSONNE	Prioritaire Urbain	7000
124	CARCASSONNE - Lycée Sabatier	CARCASSONNE	Prioritaire Urbain	7325
125	CARCASSONNE - Lycée Sabatier retour	CARCASSONNE	Prioritaire Urbain	1050
129	CARCASSONNE - Fleming retour	CARCASSONNE	Prioritaire Urbain	6025
141	CARCASSONNE - Léna	CARCASSONNE	Prioritaire Urbain	6025
149	CARCASSONNE - Saint Saens retour	CARCASSONNE	Prioritaire Urbain	7500
154	CARCASSONNE - Pont de la Paix	CARCASSONNE	Prioritaire Urbain	7525
160	CARCASSONNE - Pic du Bugarach	CARCASSONNE	Prioritaire Urbain	7325
172	CARCASSONNE - Gare sncf	CARCASSONNE	Prioritaire Urbain	7500
173	CARCASSONNE - Gare sncf retour	CARCASSONNE	Prioritaire Urbain	8325
186	CARCASSONNE - Petite cote	CARCASSONNE	Prioritaire Urbain	7225
187	CARCASSONNE - St Gimer	CARCASSONNE	Prioritaire Urbain	8525
188	CARCASSONNE - Merlane	CARCASSONNE	Prioritaire Urbain	7225
193	CARCASSONNE - Ste Marie	CARCASSONNE	Prioritaire Urbain	7325
194	CARCASSONNE - Ste Marie retour	CARCASSONNE	Prioritaire Urbain	2750
201	CARCASSONNE - Villalbe Hameau	CARCASSONNE	Prioritaire Urbain	7500
209	CARCASSONNE - Prats Mary	CARCASSONNE	Prioritaire Urbain	7000
210	CARCASSONNE - Prats Mary retour	CARCASSONNE	Prioritaire Urbain	11825
217	CARCASSONNE - Jardin de l'aude	CARCASSONNE	Prioritaire Urbain	5800
219	CARCASSONNE - Patte d'oie	CARCASSONNE	Prioritaire Urbain	6775
220	CARCASSONNE - Lapérinne	CARCASSONNE	Prioritaire Urbain	7025

Code	Nom de l'arrêt	Financier (hors poteau)	Statut	Total
227	CARCASSONNE - Le Régal	CARCASSONNE	Prioritaire Urbain	6775
228	CARCASSONNE - Bois de Serres	CARCASSONNE	Prioritaire Urbain	7325
239	CARCASSONNE - Monet-St Georges	AGGLO	Prioritaire Urbain	7675
240	CARCASSONNE - Monet-St Georges retour	AGGLO	Prioritaire Urbain	7675
247	CARCASSONNE - Gaspard Monge Salvazza	AGGLO	Prioritaire Urbain	7500
251	CARCASSONNE - Gaspard Monge Salvazza	AGGLO	Prioritaire Urbain	7500
256	CARCASSONNE - Hôtel du Département	CARCASSONNE	Prioritaire Urbain	7500
265	CARCASSONNE - Place Davilla	CARCASSONNE	Prioritaire Urbain	1100
269	CARCASSONNE - Maison Handicap	CARCASSONNE	Prioritaire Urbain	7225
270	CARCASSONNE - Maison Handicap retour	CARCASSONNE	Prioritaire Urbain	7225
280	CARCASSONNE - Rutebeif	CARCASSONNE	Prioritaire Urbain	7225
284	CARCASSONNE - Mérimée	CARCASSONNE	Prioritaire Urbain	6025
296	CARCASSONNE - M. Communes	CARCASSONNE	Prioritaire Urbain	2050
307	CARCASSONNE - Camping Cité	CARCASSONNE	Prioritaire Urbain	7500
309	CARCASSONNE - Soulié	CARCASSONNE	Prioritaire Urbain	2400
311	CARCASSONNE - Pont Troué	CARCASSONNE	Prioritaire Urbain	7325
319	CARCASSONNE - LYCEE PAUL SABATIER	CARCASSONNE	Prioritaire Urbain	7675
324	CARCASSONNE - VARSOVIE Parking	CARCASSONNE	Prioritaire Non urbain	7500
327	CARCASSONNE - VILLALBE Benet	CARCASSONNE	Prioritaire Urbain	7500
333	CAUNES MINERVOIS - PHARMACIE	CAUNES MINERVOIS	Prioritaire Non urbain	7500
334	CAUNES MINERVOIS - PHARMACIE retour	CAUNES MINERVOIS	Prioritaire Non urbain	7500
337	CAUNES MINERVOIS - J. SICARD - TETE DE CHEVAL	CAUNES MINERVOIS	Prioritaire Non urbain	7500
343	CAUX ET SAUZENS - LES BOSQUETS	CAUX ET SAUZENS	Prioritaire Non urbain	7500
351	CAVANAC - CHEMIN D'AUDE	CAVANAC	Prioritaire Non urbain	7500
356	CAZILHAC - La Noria	CAZILHAC	Prioritaire Urbain	7500
359	CAZILHAC - La Noria	CAZILHAC	Prioritaire Urbain	7500
409	LEUC - STADE	LEUC	Prioritaire Non urbain	7500
410	LEUC - MAIRIE	LEUC	Prioritaire Non urbain	7500
432	MOUSSOULENS - L'OREE DU CABARDES	MOUSSOULENS	Prioritaire Non urbain	7500
454	PENNAUTIER - Cers	PENNAUTIER	Prioritaire Urbain	7500
470	PENNAUTIER - MARCEL PAGNOL	PENNAUTIER	Prioritaire Urbain	7000
495	PEZENS - VAL DE ROUNEL	PEZENS	Prioritaire Non urbain	7500
496	PEZENS - MAIRIE	PEZENS	Prioritaire Non urbain	7500
506	PREIXAN - BAS DU VILLAGE	PREIXAN	Prioritaire Non urbain	7500

Code	Nom de l'arrêt	Financier (hors poteau)	Statut	Total
507	PREIXAN - BAS DU VILLAGE retour	PREIXAN	Prioritaire Non urbain	7500
522	RIEUX MINERVOIS - COLLEGE PIERE & MARIE CURIE RIEUX	RIEUX MINERVOIS	Prioritaire Non urbain	7500
557	TREBES - LES CAPUCINS	TREBES	Prioritaire Urbain	7500
558	TREBES - COLLEGE GASTON BONHEUR DE TREBES	TREBES	Prioritaire Urbain	7500
559	TREBES - LES CAPUCINS	TREBES	Prioritaire Urbain	7500
560	TREBES - DOJO (BD DU MINERVOIS)	TREBES	Prioritaire Urbain	7500
563	TREBES - RD POINT JEAN MOULIN	TREBES	Prioritaire Urbain	7500
569	TREBES - Piscine-Camping	TREBES	Prioritaire Urbain	7500
570	TREBES - Gendarmerie	TREBES	Prioritaire Urbain	7000
571	TREBES - GENDARMERIE - ROUTE DE BEZIERS	TREBES	Prioritaire Urbain	7500
575	TREBES - Le Port du Canal	TREBES	Prioritaire Urbain	7500
576	TREBES - Pierre Loti	TREBES	Prioritaire Urbain	7500
577	TREBES - Les Auzils	TREBES	Prioritaire Urbain	7500
578	TREBES - Nid Trois	TREBES	Prioritaire Urbain	7000
579	TREBES - Pic de Nore	TREBES	Prioritaire Urbain	7500
582	TREBES - ZA de l'Europe	TREBES	Prioritaire Urbain	7500
583	TREBES - Piscine-Camping	TREBES	Prioritaire Urbain	7500
584	TREBES - Anjou	TREBES	Prioritaire Urbain	7500
585	TREBES - Anjou retour	TREBES	Prioritaire Urbain	7500
625	VILLEMUSTAUSOU - AYMARD	VILLEMUSTAUSOU	Prioritaire Urbain	7500

Total Année 3

591400

7.1.5 Seconde période

Code	Nom de l'arrêt	Financier (hors poteau)	Statut	Total
1	AIGUES-VIVES - LA POMPE	AIGUES-VIVES	Prioritaire Non urbain	7500
7	ALAIRAC - MAIRIE	ALAIRAC	Prioritaire Non urbain	7500
9	ALAIRAC - CATUFE retour	ALAIRAC	Prioritaire Non urbain	7500
11	ALAIRAC - QUAI D'APPORT retour	ALAIRAC	Prioritaire Non urbain	7500
13	ALAIRAC - PATOT retour	ALAIRAC	Prioritaire Non urbain	7500
15	ALZONNE - MAIRIE	ALZONNE	Prioritaire Non urbain	7500
26	ARZENS - BOULODROME	ARZENS	Prioritaire Non urbain	7500
31	AZILLE - VILLAGE	AZILLE	Prioritaire Non urbain	7500
32	AZILLE - VILLAGE retour	AZILLE	Prioritaire Non urbain	7500
313	CARCASSONNE - EMILE ALAIN	CARCASSONNE	Prioritaire Non urbain	7225
323	CARCASSONNE - COLLEGE GRAZAILLES	CARCASSONNE	Prioritaire Non urbain	7500
331	CAUNES MINERVOIS - LE FAUBOURG	CAUNES MINERVOIS	Prioritaire Non urbain	7500
332	CAUNES MINERVOIS - LE FAUBOURG retour	CAUNES MINERVOIS	Prioritaire Non urbain	7500
335	CAUNES MINERVOIS - LE ROC	CAUNES MINERVOIS	Prioritaire Non urbain	7500
336	CAUNES MINERVOIS - LE ROC retour	CAUNES MINERVOIS	Prioritaire Non urbain	7500
339	CAUX ET SAUZENS - LES ECOLES	CAUX ET SAUZENS	Prioritaire Non urbain	7500
347	CAVANAC - CAVE COOPERATIVE	CAVANAC	Prioritaire Non urbain	7500
353	CAVANAC - CHEMIN D'AUDE	CAVANAC	Prioritaire Non urbain	7500
366	CONQUES SUR ORBIEL - PISCINE	CONQUES SUR ORBIEL	Prioritaire Non urbain	7500
369	CAPENDU - Collège	CAPENDU	Prioritaire Non urbain	7500
371	COUFFOULENS - PONT DE 4 METRES	COUFFOULENS	Prioritaire Non urbain	7500
379	FONTIES D'AUDE - RESIDENCE LEPIGNE	FONTIES D'AUDE		7500
382	LA REDORTE - L'HESPITAL	LA REDORTE	Prioritaire Non urbain	7500
383	LA REDORTE - L'HESPITAL retour	LA REDORTE	Prioritaire Non urbain	7500
389	LAURE MINERVOIS - RAVELIN	LAURE MINERVOIS	Prioritaire Non urbain	7500
396	LAVALETTE - LE VILLAGE	LAVALETTE	Prioritaire Non urbain	7500
397	LAVALETTE - LE VILLAGE retour	LAVALETTE	Prioritaire Non urbain	7500
402	LAVALETTE - ROUTE DE LA MALEPERE	LAVALETTE	Prioritaire Non urbain	7500
403	LAVALETTE - ROUTE DE LA MALEPERE retour	LAVALETTE	Prioritaire Non urbain	7500
419	MONTLAUR - MAIRIE	MONTLAUR	Prioritaire Non urbain	7500
459	PENNAUTIER - STADE 2	PENNAUTIER	Prioritaire Non urbain	7500
460	PENNAUTIER - STADE 2 retour	PENNAUTIER	Prioritaire Non urbain	7500
468	PENNAUTIER - LES PARADIS	PENNAUTIER	Prioritaire Non urbain	7500

482	PEPIEUX - CHATEAU D'EAU	PEPIEUX	Prioritaire Non urbain	7500
483	PEPIEUX - CHATEAU D'EAU retour	PEPIEUX	Prioritaire Non urbain	7500
486	PEPIEUX - MAIRIE	PEPIEUX	Prioritaire Non urbain	7500
487	PEPIEUX - MAIRIE retour	PEPIEUX	Prioritaire Non urbain	7500
494	PEZENS - LOTISSEMENT	PEZENS	Prioritaire Non urbain	7500
512	PUICHERIC - LES PINS	PUICHERIC	Prioritaire Non urbain	7500
513	PUICHERIC - LES PINS retour	PUICHERIC	Prioritaire Non urbain	7500
514	PUICHERIC - PLACE CAMBRIELS	PUICHERIC	Prioritaire Non urbain	7500
515	PUICHERIC - PLACE CAMBRIELS retour	PUICHERIC	Prioritaire Non urbain	7500
520	RIEUX MINERVOIS - CABINET MEDICAL	RIEUX MINERVOIS	Prioritaire Non urbain	7500
521	RIEUX MINERVOIS - CABINET MEDICAL retour	RIEUX MINERVOIS	Prioritaire Non urbain	7500
524	RIEUX MINERVOIS - EGLANTINE	RIEUX MINERVOIS	Prioritaire Non urbain	7500
525	RIEUX MINERVOIS - EGLANTINE retour	RIEUX MINERVOIS	Prioritaire Non urbain	7500
528	ROUFFIAC D'AUDE - CIMETIERE	ROUFFIAC D'AUDE	Prioritaire Non urbain	7500
554	TRAUSSE - RUE DE LA GARE	TRAUSSE	Prioritaire Non urbain	7500
586	VENTENAC CABARDES - STADE	VENTENAC CABARDES	Prioritaire Non urbain	7500
592	VILLALIER - CABAGNOL	VILLALIER	Prioritaire Non urbain	7500
593	VILLALIER - VILLAGE - MAIRIE	VILLALIER	Prioritaire Non urbain	7500
594	VILLALIER - VILLAGE - MAIRIE retour	VILLALIER	Prioritaire Non urbain	7500
605	VILLEGLY - LE MONUMENT	VILLEGLY	Prioritaire Non urbain	7500
606	VILLEGLY - LE MONUMENT retour	VILLEGLY	Prioritaire Non urbain	7500
607	VILLEGLY - VILLAGE	VILLEGLY	Prioritaire Non urbain	7500
608	VILLEGLY - VILLAGE retour	VILLEGLY	Prioritaire Non urbain	7500
628	VILLEMOUSTAUSOU - CIMETIERE	VILLEMOUSTAUSOU	Prioritaire Non urbain	7500
631	VILLENEUVE MINERVOIS - Ecluse	VILLENEUVE MINERVOIS	Prioritaire Non urbain	7500
633	VILLESEQUELANDE - LE BARRI - VIEUX CIMETIERE	VILLESEQUELANDE	Prioritaire Non urbain	7500
635	VILLESEQUELANDE - LE VINARIUM	VILLESEQUELANDE	Prioritaire Non urbain	7500
888	CONQUES SUR ORBIEL - LE CABANIAL	CONQUES SUR ORBIEL	Prioritaire Non urbain	7500
889	CONQUES SUR ORBIEL - LA VERNEDE / ROUTE DE VILLALIER	CONQUES SUR ORBIEL	Prioritaire Non urbain	7500

Total Seconde période

464725

8 ENGAGEMENT DE L'AOM ET DES AUTRES PARTIES PRENANTES IMPLIQUEES (OU A DEFAUT DE L'AVIS DES DIFFERENTES COLLECTIVITES INTERESSEES)

8.1 Synthèse des coûts de mise en accessibilité par année et par partie prenante

8.1.1 Pour l'infrastructure

Collectivité	Année 1	Année 2	Année 3	Période 2	TOTAL
CARCASSONNE AGGLO / RTCA (Equip arrêts urbains 2018)	80 000				80 000
AGGLO	66 025	52 350	40 225		158 600
AIGUES-VIVES				7 500	7 500
ALAIRAC	15 000			30 000	45 000
ALZONNE				7 500	7 500
ARZENS				7 500	7 500
AZILLE				15 000	15 000
BERRIAC			7 500		7 500
CAPENDU				7 500	7 500
CARCASSONNE	257 625	303 400	282 675	14 725	858 425
CAUNES MINERVOIS			22 500	30 000	52 500
CAUX ET SAUZENS			7 500	7 500	15 000
CAVANAC		15 000	7 500	15 000	37 500
CAZILHAC		7 000	15 000		22 000
CONQUES SUR ORBIEL				22 500	22 500
COUFFOULENS				7 500	7 500
FONTIES D'AUDE	7 500			7 500	15 000
LA REDORTE				15 000	15 000
LAURE MINERVOIS				7 500	7 500
LAVALETTE		15 000		30 000	45 000
LEUC		15 000	15 000		30 000
MONTLAUR				7 500	7 500
MOUSSOULENS			7 500		7 500
PALAJA	30 000	30 000			60 000
PENNAUTIER		15 000	14 500	22500	52 000
PEPIEUX				30 000	30 000
PEZENS		7 500	15 000	7 500	30 000
PREIXAN		15 000	15 000		30 000
PUICHERIC				30 000	30 000
RIEUX MINERVOIS			7 500	30 000	37 500

ROUFFIAC D'AUDE				7 500	7 500
TRAUSSE				7 500	7 500
TREBES		30 000	126 500		156 500
VENTENAC CABARDES				7 500	7 500
VILLALIER				22 500	22 500
VILLEGLY				30 000	30 000
VILLEMUSTAUSOU	7 500		7 500	7 500	22 500
VILLENEUVE MINERVOIS				7 500	7 500
VILLESEQUELANDE				15 000	15 000
Total général	383 650	505 250	591 400	464 725	1 945 025

8.1.2 Pour l'information et la formation

Partie prenante	Année 1	Année 2	Année 3	Total
Carcassonne Agglo / RTCA	6 000	2 500	2 500	11 000

8.1.3 Pour le matériel roulant

Partie prenante	Année 1	Année 2	Année 3	Total
Carcassonne Agglo / RTCA	900 000			900 000

8.1.4 Synthèse totale des coûts engagés dans le cadre du Sd'AP

Collectivité	Montant Engagé	Justification de l'engagement
CARCASSONNE AGGLO Y COMPRIS RTCA	1 149 600	C.C 20/12/2017
AIGUES-VIVES	7 500	Valid Maire le 20/11/2017
ALAIRAC	45 000	Prévu au prochain Conseil Municipal
ALZONNE	7 500	Adopté en conseil municipal le 6/11/2017
ARZENS	7 500	Prévu au prochain Conseil Municipal
AZILLE	15 000	Prévu au prochain Conseil Municipal
BERRIAC	7 500	Adopté le 16/11/2017
CAPENDU	7 500	Présenté le 10/10/2017
CARCASSONNE	858 425	Derniers échanges le 15/11/2017
CAUNES MINERVOIS	52 500	Prévu au prochain Conseil Municipal
CAUX ET SAUZENS	15 000	Valid Maire reçue le 9/11/2017
CAVANAC	37 500	Prévu au prochain Conseil Municipal
CAZILHAC	22 000	Valid. Maire reçue le 30/10/2017
CONQUES SUR ORBIEL	22 500	Derniers échanges le 7/11/2017 - modifs intégrées Adoption prévue en 2018
COUFFOULENS	7 500	Valid. Maire reçue le 7/11/2017
FONTIES D'AUDE	15 000	Courrier le 16/10/2017
LA REDORTE	15 000	Prévu au prochain Conseil Municipal
LAURE MINERVOIS	7 500	Courrier le 16/10/2017
LAVALETTE	45 000	Valid. Maire reçue le 22/11/2017
LEUC	30 000	Courrier le 16/10/2017
MONTLAUR	7 500	Adoption prévue en 1/2018
MOUSSOULENS	7 500	Valid Maire reçue le 13/11/2017
PALAJA	60 000	Derniers échanges le 14/11/2017 - modifs intégrées
PENNAUTIER	52 000	Derniers échanges le 14/11/2017 - modifs intégrées
PEPIEUX	30 000	Courrier le 16/10/2017
PEZENS	30 000	Courrier le 16/10/2017
PREIXAN	30 000	Valid Maire reçue le 6/11/2017
PUICHERIC	30 000	Adopté le 15/11/2017
RIEUX MINERVOIS	37 500	Courrier le 16/10/2017
ROUFFIAC D'AUDE	7 500	Courrier le 16/10/2017
TRAUSSE	7 500	Valid Maire reçue le 23/11/2017
TREBES	156 500	Présenté le 10/10/2017
VENTENAC CABARDES	7 500	Valid. Maire le 20/11/2017

Collectivité	Montant Engagé	Justification de l'engagement
VILLALIER	22 500	Présenté le 10/10/2017
VILLEGLY	30 000	Présenté le 10/10/2017
VILLEMUSTAUSOU	22 500	Présenté le 10/10/2017
VILLENEUVE MINERVOIS	7 500	Présenté le 10/10/2017
VILLESEQUELANDE	15 000	Adoption prévue en 12/2017
Total général	2 856 025	

8.2 Démarches engagées pour recueillir l'engagement des parties prenantes

La ville de Carcassonne a été consultée le 21 octobre 2015 lors d'une réunion de présentation dans les locaux de la Régie. Un audit spécifique et détaillé a été demandé et réalisé par la RTCA en décembre 2015 et janvier 2016 pour que la commune puisse affiner l'implication budgétaire de ses arrêts.

Les associations constituant la commission intercommunale d'accessibilité ont été réunies au début de la démarche, le 3/11/2015 pour présentation du premier projet et notamment pour consultation sur la liste des arrêts prioritaires et sur le seuil de coûts manifestement disproportionnés.

Toutes les communes ont été invitées, le 10/10/2017, à une présentation de la démarche et du projet de programmation :

- Carcassonne puis Trèbes en réunion spécifique le matin ;
- Les autres communes en présentation collective l'après-midi, durant laquelle la plupart des présents ont pu amender la programmation proposer.

Les communes non présentes le 10/10/2017 ont reçu un courrier le 16/10/2017 avec la présentation réalisée et le projet de programmation, pour remarques. Un travail de relance a été effectué tout au long du mois de novembre pour obtenir les retours des communes.

Une dernière réunion a eu lieu le 25/10/2017 avec les associations représentatives pour une présentation du dossier finale et pour recueillir les éventuels derniers commentaires avant soumission au Conseil Communautaire.

Suite à une première présentation en sous-commission départementale d'accessibilité, tous les arrêts en ITA ont été revus sur le terrain par la RTCA en présence des associations représentatives. Les arrêts faisant l'objet d'une demande de dérogation ont donc vu leur impossibilité technique d'aménagement ou de déplacements confirmés. 7 arrêts ont été réintégrés à la programmation suite à cette visite.

L'ensemble des engagements ou à défaut des avis favorables sont fournis en annexe.

9 MODALITES DE SUIVI ET D'ACTUALISATION

9.1 Procédure de signalement concernant les obstacles à la libre circulation des personnes à mobilité réduite

Conformément à l'article [L1112-7](#) du code des transports, Carcassonne Agglo met en œuvre la procédure suivante pour permettre aux usagers de signaler des obstacles à la libre circulation des personnes à mobilité réduite.

- Mise à disposition d'un formulaire de déclaration des obstacles :
 - Sur le site internet de la RTCA
 - Dans les points centraux de vente.
- Le questionnaire peut être rempli directement par la personne, mais celle-ci peut aussi demander l'aide d'un agent du réseau, qui le remplira à sa place. De même les signalements pourront provenir de n'importe quel utilisateur ou agent du réseau de transport, handicapé ou non.
- Les questionnaires sont centralisés par la RTCA. Ils font l'objet d'un regroupement par thème et d'une analyse des causes, ainsi que d'une mesure corrective à chaque fois que cela est possible.
- Les statistiques quantitatives et qualitatives de déclaration, remontées d'obstacles et de traitement des problèmes sont présentées lors du bilan annuel (cf Suivi de l'exécution du Sd'AP).

9.1.1 Bilan annuel

Le décret n° 2014-1321 du 4 novembre 2014 instaure la réalisation annuelle d'un bilan propre à l'accessibilité, piloté par la Carcassonne Agglo, qui doit mettre en relation le programme prévu dans le cadre du Sd'AP et ce qui a été réalisé lors de l'année passée.

Afin de quantifier la progression de la mise en accessibilité du réseau de transport en commun, Carcassonne Agglo va se baser sur l'analyse annuelle des principaux indicateurs suivants :

- Nombre de points d'arrêts rendus accessibles ;
- Nombre de signalements des obstacles (gestion des cas, tri qualitatif par thématique), globalement et pour le service de substitution ;
- Nombre de formations effectuées ;
- Respect des engagements sur la communication.

Le Comité de Suivi, constitué par la Commission Intercommunale d'Accessibilité, se réunira une fois par an pour examiner ces avancements et pourra réaliser une visite de terrain afin de constater les évolutions.

Les écarts constatés feront l'objet d'une analyse de cause et d'une action rectificative. Les actions non réalisées revêtiront un caractère prioritaire l'année suivante.

Le compte rendu issu de cette session d'évaluation, bilan d'avancement de l'ensemble des actions du Sd'AP représentera un chapitre à part entière du rapport annuel d'accessibilité établi par la Commission Intercommunale d'Accessibilité.

Le premier bilan annuel d'accessibilité sera envoyé en Préfecture.

Si Carcassonne Agglo rencontre des difficultés techniques ou financières particulières l'exécution, elle pourra demander une prorogation du délai d'exécution du Schéma dans les conditions fixées par la réglementation.

9.1.2 Bilan en fin de première période

En fin de première période, un travail d'évaluation approfondie sera mené, qui portera tant sur l'avancement des actions que sur leur efficacité.

Les conclusions de cette analyse pourront donner lieu à de nouvelles orientations et de nouveaux engagements d'amélioration de l'accessibilité.

9.2 Modalités d'actualisation

Le Sd'AP pourra être actualisé, par exemple suite aux motifs suivants :

- Lors d'une restructuration du réseau ou de tout autre changement important ;
- En cas d'évolution urbaine importante amenant à ajouter des points d'arrêts prioritaires ;
- Si le suivi de l'exécution relève la nécessité d'une mise à jour de la programmation (tout en respectant le délai global des 3 ans) ;
- En cas d'évolution du périmètre d'action de la collectivité ou de ses compétences, ainsi que de la compétence d'une AO chef de file ;
- En cas d'évolution juridique ou jurisprudentielle ;
- En cas de difficulté technique ou financière imprévue dans le cadre de la mise en œuvre, qui donnera éventuellement lieu à une demande de prolongation des délais par dérogation.

Par ailleurs, la programmation des travaux actuellement prévus en seconde période (transport non urbain) sera précisée dans une nouvelle version du Sd'AP rédigée en fin de première période, après la démarche d'évaluation approfondie.

Comme pour la rédaction initiale, chaque nouvelle version donnera lieu à une concertation et une recherche d'engagement avec les parties prenantes, consultation des associations représentatives de personnes en situation de handicap, adoption par l'instance délibérante et dépôt en préfecture pour approbation.

SIGNATURES DES PARTIES INTERESSEES

ANNEXE 1 - CHARTE D'AMENAGEMENT DES POINTS D'ARRETS

Cf pdf joint

ANNEXE 2 - FICHES TECHNIQUES DES POINTS D'ARRETS FAISANT L'OBJET D'UNE DEMANDE DE DEROGATION.

CARCASSONNE - A.Guiraud

CARCASSONNE - Aqueduc

CARCASSONNE - Aqueduc retour

CARCASSONNE - Auguste Comte

CARCASSONNE - Buffon

CARCASSONNE - CENTRE DE TRI (nouvelle appellation)

CARCASSONNE - Cité Médiévale

CARCASSONNE - GASPARD MONGE

CARCASSONNE - H.Fabre

CARCASSONNE - La Gravette

CARCASSONNE - La MATTE

CARCASSONNE - Lac de la Cavayère

CARCASSONNE - Lagal

CARCASSONNE - Les Castors retour

CARCASSONNE - Les Collines

CARCASSONNE - Pic du Bugarach

CARCASSONNE - Pont d'Artigues

CARCASSONNE - Pont d'Artigues retour

CARCASSONNE - St Jacques retour

CARCASSONNE - Volta Férraudiere

CAZILHAC - Montjoie

PENNAUTIER - BERLIOZ

PENNAUTIER - La Canarde

TREBES - CAVE COOPERATIVE

ANNEXE 3 - ETAT DES ENGAGEMENTS

Ensemble des pièces justifiant les engagements ou recherches d'engagements